

N/REF : 2/09/2025 11H09 C:264977 I:27649

LE VILLAGE 2 SANTE

V/Appel du Mardi 02/09/2025 a 11H09

**6 BIS RUE DENIS PAPIN
38130 ECHIROLLES**

V/REF.IMM. 0050

IMMEUBLE : VILLAGE 2 -0050
RUES GALILEE/J.H .FABRE/C.ADER
RUES ALBERT EINSTEIN/N. NIEPCE
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 21 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 6 BIS DENIS PAPIN VILLAGE 2 SANTE 0602499360 MR COHADON

MOTIF : ENTRETIEN ET CONTROLE DU POSTE DE RELEVAGE EP

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 04/09/2025 A 10H45
ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE
BEAUCOUP DE TERRE, POLYSTYRENE ET DU BOIS
PAS D ANOMALIE OK

OBSERVATIONS : AS LGESTION EMAIL en CC le 13/11/25 a 11H20 a.saadi@sdh.fr
AS LGESTION Email envoyé le 13/11/25 a 11H20 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
BONJOUR,
SUITE A PLUSIEURS RELANCES, NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR
NOUS TRANSMETTRE LE BON DE COMMANDE.

AS AB Email envoyé le 06/11/25 a 15H16 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
AS AB Email envoyé le 07/10/25 a 10H02 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
AS AB Email envoyé le 24/09/25 a 12H36 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
TM AB Email envoyé le 05/09/25 a 15H54 _ Envo i AB/Devis/Impayé.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,25	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl. 0 à 10km	1	180,44
				225,55
		TOTAL H.T.		225,55
		T.V.A. a 20,00%		45,11
		TOTAL T.T.C.		En EURO 270,66

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN